

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Messieurs Mathieu Blanc et Pierre-Antoine Hildbrand déposée
le 22 septembre 2015

*« Entretien des infrastructures sportives, notamment des terrains du Lausanne-Sports :
comment se coordonnent les clubs, le service des sports et le service "Parcs et domaines" » ?*

Rappel de l'interpellation

« Le Conseil communal vient d'accepter, à la quasi-unanimité, le Préavis N° 2015/39 : "Métamorphose. Centre sportif de la Tuilière. Création d'un centre de football et d'athlétisme". Neuf terrains de football sont prévus. Huit d'entre eux mesureront 100x64 mètres, alors que le terrain principal mesurera 105x68 mètres, soit une surface identique à celle du futur Stade de la Tuilière.

Deux types de revêtement ont été retenus pour équiper ces terrains : le gazon synthétique (cinq surfaces) et le gazon naturel renforcé (quatre surfaces).

- Depuis plus de 25 ans, le gazon synthétique a fait ses preuves à Lausanne. Sur les terrains ainsi équipés, les joueurs peuvent s'entraîner et jouer, quelles que soient les conditions météorologiques. Ce type de surface a également démontré sa fiabilité et sa durabilité, tout en étant plus économique et respectueux de l'environnement à l'entretien. (...)

- Le gazon naturel renforcé est une technologie hybride : du gazon naturel enraciné dans un substrat de synthèse. Le gazon naturel apporte le confort de jeu, tandis que le substrat de synthèse permet au sol de rester souple et résilient, tout en assurant un drainage optimal, sans création de boue. Ce substrat est composé de sable fin, de microfibres synthétiques et de granules de liège naturel. Le tout permet une souplesse optimale pour les joueurs et une résistance maximale du gazon (il est impossible d'arracher des mottes de terre). Ceci permet une utilisation accrue, quasiment par tous les temps. Son entretien est facile. En Suisse, ce type de surface est appelé à remplacer, à terme, les surfaces naturelles, en tout cas, en ce qui concerne la compétition.

L'exploitation du centre dépendra logiquement de deux services : sports et parcs et domaines.

Les charges d'exploitation, hors salaires, du Centre sportif de la Tuilière sont estimées annuellement, pour le Service des sports, à CHF 482'000.-. Toutefois, de ce montant, il convient de déduire le coût actuel de l'exploitation du plateau de la Blécherette (marquage des terrains, entretien des bâtiments et du matériel, énergie, etc.), soit, annuellement, CHF 118'000.- (hors salaires). Les charges nettes pour l'exploitation du nouveau centre sportif sont ainsi estimées à CHF 364'000.- par an. Le personnel de ce service actuellement affecté au plateau de la Blécherette, soit trois ept, sera intégralement transféré à la Tuilière. A terme, afin de répondre à l'augmentation des heures d'ouverture et à l'entretien des terrains synthétiques, l'équipe sera complétée par un quatrième ept. L'entretien du bâtiment et des terrains synthétiques nécessite pour le Service des sports l'acquisition de véhicules, de machines et d'outils spécifiques qu'il ne possède pas actuellement et dont la valeur totale est estimée, sur la base d'offres similaires, à CHF 200'000.-. Ces acquisitions seront financées par le biais des autorisations d'achats dans le cadre des enveloppes annuelles ordinaires et en fonction des besoins effectifs. »

Le service des parcs et domaines (SPADOM) sera également actif.

Les espaces verts aménagés entre les terrains, environ 48'800 m², dont des arbres et de la végétation arbustive, feront l'objet d'un entretien différencié par SPADOM en fonction de leur nature et de leur usage. Quant aux quatre terrains en gazon renforcé, leur entretien requerra une attention toute particulière et, du fait de leur plus grande disponibilité, la nécessité d'acquérir des véhicules et machines spécifiques en complément de ceux dont dispose le service. Le montant de ces acquisitions s'élève à CHF 255'000.- et, comme pour le Service des sports, ces dites acquisitions seront financées par le biais des autorisations d'achats dans le cadre des enveloppes annuelles ordinaires et en fonction des besoins effectifs. Pour SPADOM, les charges d'exploitation liées au Centre sportif de la Tuilière sont estimées annuellement à CHF 70'000.-, desquels peuvent être déduits les montants concernant le plateau de la Blécherette, soit une dépense annuelle de CHF 45'000.-. Les charges nettes s'élèvent ainsi à CHF 25'000.- par an. ».

Préambule

Club emblématique de la scène footballistique suisse, le Lausanne-Sport (LS) joue le rôle d'ambassadeur de la cité, de sa région et du canton de Vaud. Equipe-phare de l'ancienne Ligue nationale, le LS milite actuellement aux avant-postes de la Challenge League, 2^e division du pays. La Ville de Lausanne et sa Municipalité sont évidemment très attachées à ce club et le soutiennent de manière appuyée, non seulement sportivement, mais aussi tout à fait concrètement, par des prestations en espèces et en nature, année après année.

Nous détaillons ci-dessous les prestations apportées par la Ville au Lausanne-Sport en 2015.

Prestations en espèces

En 2015, le Lausanne-Sport a reçu les versements suivants :

- Subvention sport phare :	CHF 235'000.-
- Aide au paiement des loyers :	CHF 12'000.-
- Aide à la formation de moniteurs :	CHF 500.-
- Aide au centre sport-étude, au nom du LS :	CHF 60'000.-
	CHF 307'500.-

Prestations en nature

En 2015, le Lausanne-Sport a bénéficié des prestations en nature suivantes, valorisées comme suit :

- Brossage des terrains synthétiques :	CHF 5'000.-
- Vidange des bennes :	CHF 4'000.-
- Frais liés au maintien de la sécurité ¹ :	CHF 15'000.-
- Entretien des pelouses par le Service des parcs et domaines (SPADOM) (coûts annuels moyens estimés) ² :	CHF 172'000.-
- Entretien des pelouses et du Stade olympique par le Service des sports, y compris éclairage (coûts annuels moyens estimés) ² :	CHF 200'000.-
	CHF 396'000.-

¹ Environ CHF 950'000.- en 2013, environ CHF 350'000.- en 2014. Le LS a depuis changé de ligue.

² Uniquement les installations utilisées par le LS.

Total des prestations pour l'année 2015

- Prestations en espèces :	CHF 307'500.-
- Prestations en nature :	CHF 396'000.-
	CHF 703'500.-

Il est à noter que cette somme ne comprend pas l'amortissement des investissements consentis par la Ville pour la construction, l'amélioration ou l'entretien lourd des installations.

Pour relever l'effort de la Ville dans ce domaine, signalons enfin que, si le Lausanne-Sport se trouvait à nouveau en Super League, les frais annuels de sécurité s'élèveraient à près de CHF 1 million.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1.** La Municipalité confirme-t-elle que l'entretien actuel et futur des pelouses des terrains de football dépend de deux services différents ?*

Oui. Cette répartition des tâches répond à la variété actuelle des surfaces, à savoir des terrains en gazon naturel, entretenus par le service des parcs et domaines (SPADOM) et d'autres en gazon synthétique, entretenus par le Service des sports (Sports). Cette variété des surfaces renvoie à des compétences et des métiers spécifiques. SPADOM s'occupe ainsi de l'ensemencement des terrains naturels, de l'arrosage et de la tonte du gazon, notamment, tandis que le Service des sports se charge du broissage et de l'entretien des terrains synthétiques. Cette répartition des tâches n'est cependant pas figée ad aeternam.

***Question 2.** Cette répartition est-elle optimale ou historique ? Dépend-elle d'équipements spécifiques, dont on nous dit qu'ils doivent encore être achetés, ou de compétences particulières ?*

La répartition actuelle des tâches correspond à des équipements spécifiques à chacun des deux services, ainsi qu'aux compétences métier de leurs collaborateurs. La Municipalité est toutefois d'avis qu'il vaut la peine de questionner la pertinence du système actuel. C'est pourquoi elle procédera à un audit interne qui permettra soit de confirmer le bien-fondé de la répartition actuelle des tâches, soit de proposer une organisation totalement nouvelle, soit de mettre en lumière un potentiel d'amélioration, notamment en termes de synergies entre les deux services concernés.

***Question 3.** Qu'en est-il de l'entretien des autres infrastructures sportives lausannoises en plein air ?*

Le principe présenté dans la réponse à la question 2 prévaut également pour les infrastructures sportives engazonnées. Rappelons que sont également concernées les surfaces vertes des piscines de Bellerive-Plage et de quartiers. De plus, l'offre en infrastructures sportives de plein-air ne se limite pas aux seuls terrains de football ou aux piscines, mais comporte aussi des terrains de beach-volley, des pistes d'athlétisme, des skate-parks et autres patinoires, dont l'entretien est assumé par le Service des sports.

***Question 4.** La Municipalité et les services concernés ont-ils envisagé ou étudié la possibilité de couvrir par une bulle l'un des terrains synthétiques, le rendant ainsi utilisable toute l'année jour et nuit et les économies qui seraient alors réalisées en termes de frais d'entretien et les éventuels revenus liés à des locations ?*

Le Plan général d'affectation place le site du Centre sportif de la Tuilière en zone d'équipements sportifs et de loisirs de plein air rendant, de fait, impossible la couverture, même provisoire, de l'un ou l'autre des terrains. De plus, s'il est envisageable d'adopter une telle solution pour des surfaces réduites, telles que les terrains de tennis, il est difficilement concevable d'étendre ce concept à des surfaces aussi importantes que celles d'un terrain de football, dont les dimensions, rappelons-le, sont de 100 mètres (longueur) sur 64 mètres (largeur) auxquelles il importerait d'ajouter une troisième (la hauteur). Le volume et l'emprise au sol de cette bulle seraient tels que son coût de réalisation se révélerait disproportionné par rapport à son usage. Quant à son exploitation, il convient de rappeler que la loi sur l'énergie (LVLEne) ne permet la réalisation de tels équipements qu'à la condition expresse d'utiliser de l'énergie 100% renouvelable. Là encore, les coûts induits pour satisfaire aux dispositions légales seraient disproportionnés par rapport à la destination finale de cet objet. C'est pourquoi, la Municipalité privilégie la réalisation de surfaces synthétiques qui permettent une extension saisonnière et une densification significative de l'utilisation. De surcroît, elle rappelle que le football est un sport de plein-air.

Question 5. Afin d'assurer une meilleure coordination entre l'entretien des terrains et les clubs sportifs (Etoile Sportive FC Malley, FC Concordia Lausanne, Racing Club Lausanne et Lausanne-Sports athlétisme), en raison aussi des besoins professionnels des différents clubs concernés, dont le Lausanne-Sports, ne conviendrait-il pas, s'agissant de l'entretien des terrains, d'avoir un seul service responsable et ainsi un seul interlocuteur pour les clubs ?

Il convient de distinguer la mise en place de mesures de concertation entre les clubs utilisateurs de l'entretien technique des surfaces. En ce qui concerne le dialogue instauré entre l'administration communale et les utilisateurs (hors sport d'élite), le Service des sports tient le rôle de « point unique de contact ». Quant au sport d'élite (FC Lausanne-Sport), une structure regroupant des représentants de Sports, de SPADOM et du FC Lausanne-Sport a été mise en place, permettant un dialogue permanent.

Pour ce qui est de l'entretien des surfaces, la Municipalité répète que la répartition actuelle des tâches entre services s'explique par des raisons techniques et organisationnelles, mais qu'un audit interne sera conduit pour confirmer ou infirmer le bien-fondé de la pratique. Signalons enfin ici que l'organisation actuelle permet de dégager des synergies au sein de SPADOM, par ailleurs chargé d'entretenir des surfaces vertes connexes aux terrains de football.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Messieurs les interpellateurs.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 24 mars 2016

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter